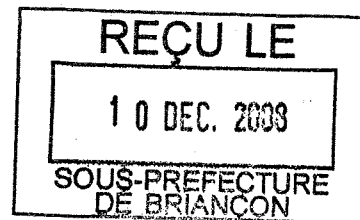




Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 BRIANÇON cedex
Tél. 04 92 21 35 97
Fax. 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

28 novembre 2008

Le 28 novembre 2008 à 19 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 21 novembre 2008 en la salle du Conseil les Cordeliers, sous la Présidence de M. Alain BAYROU,

Nombre de conseillers en exercice : 37
Présents : 36 jusqu'au vote de la délibération n° 2008-068
35 à partir du vote de la délibération n° 2008-069
Nombre de pouvoir : 1 à partir du vote de la délibération n° 2008-069
Nombre de Votes : 36

M. Thierry DUCURTIL est nommé secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS :

Commune de Briançon : M. Alain BAYROU – Mme Claire BARNEOUD – Mme Laurette ROMAN (représentant M. Jean SODE) – M. Rachid DJEFFAL – Mme Adolorata CAPELLA (représentant Mme Catherine VALDENAIRE) – M. Philippe SEZANNE (représentant M. Philippe PELLORCE) – Mme Monique OLLAGNIER – M. Jean-François BELLET (représentant M. Jean-François PEGUY) – M. Massimo VARDANEGA (représentant Mlle Karine ESCALIER) – M. Jean-Pierre NARSAPA – Mme Nicole NUSBAUMER.

Commune de Cervières : M. Thierry DUCURTIL – M. Marc FAURE-BRAC

Commune de La Grave : M. Jean-Pierre SEVREZ – M. Jean-Louis FAURE.

Commune de La Salle les Alpes : M. Alain FARDELLA – M. Philippe MICHELON – Mme Claudine FINE.

Commune de Monétier les Bains : M. Pierre BOUVIER – M. Roger GUGLIELMETTI – M. Claude PLEINDOUX (représentant Mme Béatrice KOEKKOEK)

Commune de Montgenèvre : M. Guy HERMITTE – M. Marc FORNESI

Commune de Névalche : M. Bernard LIGER (représentant M. Georges POUCHOT ROUGE BLANC) – Mme Corinne MEYER.

Commune de Puy St André : M. Pierre LEROY.

Commune de Saint Chaffrey : M. Henry RAOUX – M. Philippe STOCKLI – M. Philippe MARIACHER.

Commune de Val des Prés : M. René SIESTRUNCK – M. Alain BLOCH TREFOUSSE.

Commune de Villar d'Arène : M. Xavier CRET jusqu'à la délibération n° 2008-069 – Mme Nicole MATHONNET.

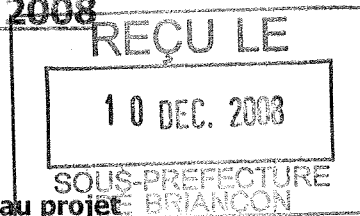
Commune de Villard Saint Pancrace : Mme Laurence FINE – M. François BOULANGER (représentant Mme Brigitte BOREL) – M. Christian BREMOND.

AVAIT DONNE POUVOIR : M. Xavier CRET à partir de la délibération n° 2008-069 à Mme Nicole MATHONNET.

Le quorum étant atteint, les conseillers communautaires peuvent valablement délibérer.

DELIBERATION N° 2008-065 DU 28 NOV. 2008

Rapporteur : M. Xavier CRET



OBJET : CULTURE, SOLIDARITÉS & TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
Théâtre Le Cadran
Pré-affectation des subventions de fonctionnement 2008-2009 au projet

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais modifiés par Arrêté Préfectoral n° 2005-154-5 en date du 3 juin 2005 et en particulier l'article 6 C I - 2 et en particulier ses compétences au titre de la gestion des équipements culturels d'intérêt communautaire, dont le Théâtre Le Cadran,

Vu la convention de gestion portant définition des conditions dans lesquelles la Communauté de Communes du Briançonnais intervient financièrement dans la gestion du théâtre Le Cadran aux fins de développer et promouvoir les spectacles vivants dans le Briançonnais,

Vu la délibération n°6 du 18 février 2008 portant attribution d'une subvention de fonctionnement de 361 000 € à l'association " Théâtre Le Cadran",

Considérant le projet INTERREG IV *Musiche dal vivo nelle alpi latine* élaboré par l'association Théâtre Le Cadran, visant notamment à financer le renforcement de l'équipement de la structure et à développer les liens artistiques entre l'Italie et la France,

Considérant le courrier par lequel le directeur de l'association sollicite la possibilité de considérer que la C.C.B. intervient au titre des Contreparties Publiques Nationales au financement de ce projet, à hauteur de 67 500 €, inclus dans la subvention de fonctionnement et son engagement à ne pas solliciter une augmentation, à due proportion, de la subvention 2009,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 18 novembre 2008,

Vu l'avis favorable de la Commission Culture, Solidarités et technologies de l'information en date du 12 novembre 2008

Vu l'accord unanime de l'assemblée pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales,

Vu le résultat du vote à main levée, favorable à l'unanimité,

DELIBÈRE

- Confirme sa volonté de consacrer en 2008 et 2009, une fraction de la subvention allouée à l'Association "Théâtre le Cadran" au financement du projet INTERREG IV *Musiche dal vivo nelle alpi latine* conduit par l'association.
- Précise que ce financement de 67 500 € pour chacun des exercices 2008 et 2009, intervient au titre des Contreparties Publiques Nationales.
- Autorise M. Xavier CRET, Vice-président délégué à la Culture, aux Solidarités et Technologies de l'Information à signer tout acte nécessaire à la formalisation de cet engagement.

Pour copie conforme

Le Président,

Alain BAYROU.



- 8 DEC. 2008

Date dépôt S.P. :

Date affichage :

15 DEC. 2008